

# Mise à jour sur le RRPSP

RÉGIME À RISQUES PARTAGÉS DANS LES SERVICES PUBLICS  
Ce bulletin est une publication du conseil des fiduciaires du RRPSP

Hiver 2015, numéro 2  
ISBN: 978-55471-635-7

## Dans ce numéro

### Message de la présidente

### Points saillants

### Texte du Régime de retraite – modifications

### Caractéristiques du Régime

- Rajustement du coût de la vie
- Politique de financement du RRPSP
- Terminologie propre au RRPSP

### Participation au RRPSP

### Renseignements

- Coordonnées
- Le saviez-vous?

### Rapport de placement de la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick (SGPNB)

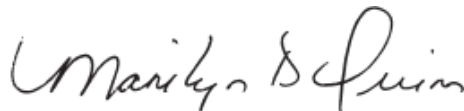
- Rendement des placements
- Résumé des perspectives du marché
- Questions

## Message de la présidente

Au nom du conseil des fiduciaires du Régime à risques partagés dans les services publics (RRPSP), j'ai le grand plaisir de présenter le deuxième bulletin concernant votre Régime de retraite. Le Conseil s'est beaucoup investi au cours des six derniers mois à établir des politiques et processus de gouvernance destinés à lui faciliter la tâche. Nous avons en outre réalisé un examen approfondi de la politique de placement, avec l'aide de la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick. Le Conseil s'occupe aussi de combler dès que possible les quatre vacances restantes au Conseil aux fins de supporter cet important travail.

Outre l'annonce quant au rajustement au coût de la vie qui a pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2015, nous fournissons des réponses aux nombreuses questions que nous avons reçues. Nous espérons qu'elles vous seront utiles. Vos commentaires nous intéressent toujours.

Croyez en l'expression de mes sentiments les plus sincères,



Marilyn Quinn, présidente du RRPSP

## Points saillants

- Rajustement au coût de la vie de 1,43 % pour 2015.
- Rendement du capital investi encore solide durant la première moitié de 2014 :
  - Rendement nominal sur six mois s'élevant à 8,03 % (399,7 millions de dollars) au 30 juin 2014.
  - Rendement supérieur de 30,8 millions de dollars à la cible fixée dans la politique de placement.
- Actifs au 30 juin 2014 de 6,36 milliards de dollars.

## Texte du Régime de retraite – Modifications

La *Loi sur les prestations de pension (LPP)* du Nouveau-Brunswick fait obligation de signaler aux participants au Régime toute modification qui y est apportée. Cela étant, le conseil des fiduciaires souhaite vous informer des modifications qui ont été déposées en 2014 auprès de la surintendante des pensions.

Le 27 juin 2014, le conseil des fiduciaires a déposé des modifications relatives à ce qui suit :

- Des changements aux critères d'admissibilité des employés embauchés en vertu d'un contrat de services personnels (CSP) ; de tels employés embauchés à partir du 1<sup>er</sup> février 2014 sont tenus d'adhérer au Régime;
- De nouvelles dispositions sur le rachat de service;
- L'option de préretraite, qui avait été omise du Régime;
- De menues modifications administratives.

Le 10 octobre 2014, le conseil des fiduciaires a déposé des modifications relatives à ce qui suit :

- Des dispositions sur la dévolution, qui prévoient désormais le critère de deux années de service ouvrant droit à pension pour atteindre la date de dévolution;
- À compter du 23 septembre 2014, les membres de l'Assemblée législative ont droit d'adhérer au Régime.

De plus, le 19 décembre 2014, le conseil des fiduciaires a déposé des modifications relatives à ce qui suit :

- De nouveaux employeurs ont été inscrits sur la liste des employeurs dont les employés participent au Régime;
- Les dispositions sur la suspension des pensions qui avaient été omises du Régime;
- Le solde à verser, conformément au sous-alinéa 12.1(iv), qui devient payable au bénéficiaire ou à la succession du participant, selon le cas.

On pourra bientôt consulter la version complète du texte révisé du RRPSP sur [www.gnb.ca/rrpsp](http://www.gnb.ca/rrpsp).

## Caractéristiques du Régime

### Rajustement au coût de la vie

Le RRPSP prévoit un rajustement au coût de la vie (RCV, également désigné « indexation ») annuel si le surplus dans le régime de retraite est suffisant et si le RRPSP franchit ses épreuves de gestion des risques. Le RCV maximal susceptible d'être offert le 1<sup>er</sup> janvier 2015 était de 1,43 %, fondé sur l'augmentation de l'indice moyen des prix à la consommation (Canada) pour les 12 mois prenant fin le 30 juin 2014.

À l'issue d'un examen des résultats de l'évaluation actuarielle la plus récente (au 1<sup>er</sup> janvier 2014), le conseil des fiduciaires du RRPSP a **sanctionné la pleine augmentation du coût de la vie de 1,43 %**, augmentation qui a pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

En vertu des dispositions de la politique de financement du RRPSP, le RCV de 1,43 % s'applique à tous les participants au Régime :

- Dans le cas des participants actifs et des membres bénéficiant de droits acquis différés, l'augmentation est appliquée aux prestations qu'ils ont acquises jusqu'au 31 décembre 2013;
- L'augmentation pour les retraités a été appliquée à leurs prestations de retraite mensuelles à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

### Politique de financement du RRPSP

#### Quelle est la politique de financement du RRPSP ?

La politique de financement du RRPSP est un important outil de gouvernance dont le conseil des fiduciaires fait usage pour gérer les risques courants liés au fonctionnement du régime de retraite.

La politique de financement du RRPSP décrit ce qui suit :

- Les mesures que doit prendre le conseil des fiduciaires si le Régime est financé, pendant deux années consécutives, à moins de 100 % (déficitaire) selon le coefficient de capitalisation du groupe avec entrants.
- Les mesures que doit envisager le conseil des fiduciaires si le Régime est financé à plus de 105 % (surplus) selon le coefficient de capitalisation du groupe avec entrants.

#### Qu'est-ce que le « coefficient de capitalisation du groupe avec entrants » ?

L'actuaire calcule tous les ans le coefficient de capitalisation du groupe avec entrants, comme prescrit par la *Loi sur les prestations de pension*. Ce ratio important est largement utilisé, de concert avec la politique de financement du RRPSP, pour déterminer les mesures que doit prendre le conseil des fiduciaires du RRPSP.

## Quelle est la position de capitalisation du groupe avec entrants du RRPSP?

Voici comment a été calculé le coefficient de capitalisation du groupe avec entrants du RRPSP au 1<sup>er</sup> janvier 2014 :

$$\left( \begin{array}{l} \text{Valeur des actifs au} \\ \text{31 décembre 2014} \\ 5,96 \text{ milliards de dollars} \end{array} + \begin{array}{l} \text{Valeur actuelle de} \\ \text{l'excédent} \\ \text{des cotisations} \\ \text{de 15 années} \\ 1,26 \text{ milliards de dollars} \end{array} \right) \div 5,94 \text{ milliards de dollars} = \begin{array}{l} \text{Capitalisation du} \\ \text{groupe avec entrants} \\ 121,5 \% \end{array}$$

### Qu'arrive-t-il si le RRPSP est déficitaire?

Le RRPSP doit être déficitaire (financé à moins de 100 %) pendant deux années consécutives avant qu'il soit exigé de prendre des mesures en vertu de la politique de financement du RRPSP. Dans une telle éventualité, le conseil des fiduciaires du RRPSP doit prendre des mesures de rectification du déficit. La nature de ces mesures est précisée dans la partie « Plan de redressement du déficit de financement » de la politique de financement du RRPSP.

### Qu'arrive-t-il si le RRPSP est excédentaire (en position de surplus)?

Le RRPSP est considéré être excédentaire si le coefficient de capitalisation du groupe avec entrants dépasse 105 %. Dans un tel cas, le conseil des fiduciaires du RRPSP peut faire usage de 1/6<sup>e</sup> de tout excédent de financement qui se situe entre un financement à 105 % et à 140 %, et 100 % de tout ce qui dépasse 140 %.

Dans toute utilisation de l'excédent, la première étape est de consacrer le surplus à l'annulation de toute mesure prise en vertu du plan de redressement du déficit de financement. La deuxième étape consiste à fournir un rajustement annuel au coût de la vie, jusqu'à concurrence de la pleine augmentation de l'indice des prix à la consommation. La partie « Plan d'utilisation de l'excédent de financement » de la politique de financement du RRPSP décrit ces mesures, et d'autres, que le conseil des fiduciaires du RRPSP peut prendre en présence d'un surplus.

### Où puis-je consulter la politique de financement du RRPSP?

On peut consulter la politique de financement du RRPSP à l'adresse internet suivante, sous Documents constitutifs : [www.gnb.ca/rrpsp](http://www.gnb.ca/rrpsp).

## Terminologie propre au RRPSP

La *Valeur de terminaison* et la *Valeur de terminaison ajustée* sont de nouveaux concepts employés dans le nouveau modèle de régime à risques partagés.

### Valeur de terminaison :

Il s'agit du calcul actuariel qui donne le montant forfaitaire des prestations de retraite d'un participant à l'âge de 65 ans, à partir de plusieurs hypothèses du Régime. L'âge et le salaire d'un participant à la date du calcul en sont des facteurs importants. Le montant ne peut être inférieur aux cotisations du participant au Régime, majorées des intérêts. À noter que ce montant n'est pas le minimum des cotisations de l'employé et de l'employeur avec les intérêts.

La valeur de terminaison est offerte aux participants au Régime ayant des droits acquis, qui mettent fin à leur emploi avant l'âge de 55 ans et qui souhaitent recevoir ce montant plutôt qu'une prestation de pension différée. Ce calcul est également effectué en cas de calcul à la rupture du mariage, au moment du décès ou lors du paiement intégral d'une « petite pension ».

### Valeur de terminaison ajustée :

Il s'agit du calcul actuariel qui donne la valeur maximale associée à la période de service, à partir de certaines hypothèses du Régime. C'est ce qu'il en coûte véritablement au régime de retraite pour fournir le service. L'âge et le salaire du participant à la date du calcul sont des facteurs importants de ce calcul. On établit la valeur de terminaison ajustée lorsqu'un participant souhaite racheter du service ouvrant droit à pension, ou encore transférer ce service en vertu d'un accord de transfert réciproque.

## Participation au RRPSP

	Participants actifs	Retraités et survivants	Participants ayant des prestations différées	Total
Participants au 1 <sup>er</sup> avril 2012	19 548	13 113	383	33 044
Nouveaux participants	966	-	-	966
Devenus retraités	(805)	850	(45)	-
Participants ayant des prestations différées, devenus membres actifs	12	-	(12)	-
Cessation d'emploi	(371)	-	41	(330)
Décès	(27)	(354)	(2)	(383)
Pensions de survivants devenues payables	-	158	-	158
Autres	-	3	-	3
Participants au 1 <sup>er</sup> avril 2013	19 323	13 770	365	33 458

## Renseignements

Vous trouverez de l'information supplémentaire concernant votre régime de retraite à [www.gnb.ca/rrpsp](http://www.gnb.ca/rrpsp).

## Coordonnées

Conseil des fiduciaires du RRPSP  
a/s de Pensions et avantages sociaux des employés  
C.P. 6000, Fredericton (N.-B.) E3B 5H1

## Le saviez-vous ?

Si vous êtes à la retraite, vous pouvez dorénavant recevoir par courriel les communiqués du conseil. Vous n'avez qu'à téléphoner à la Division des pensions et avantages sociaux pour donner votre adresse courriel : **1.800.561.4012** (sans frais) ou **506.453.2296** (Fredericton).

## Rendement des placements

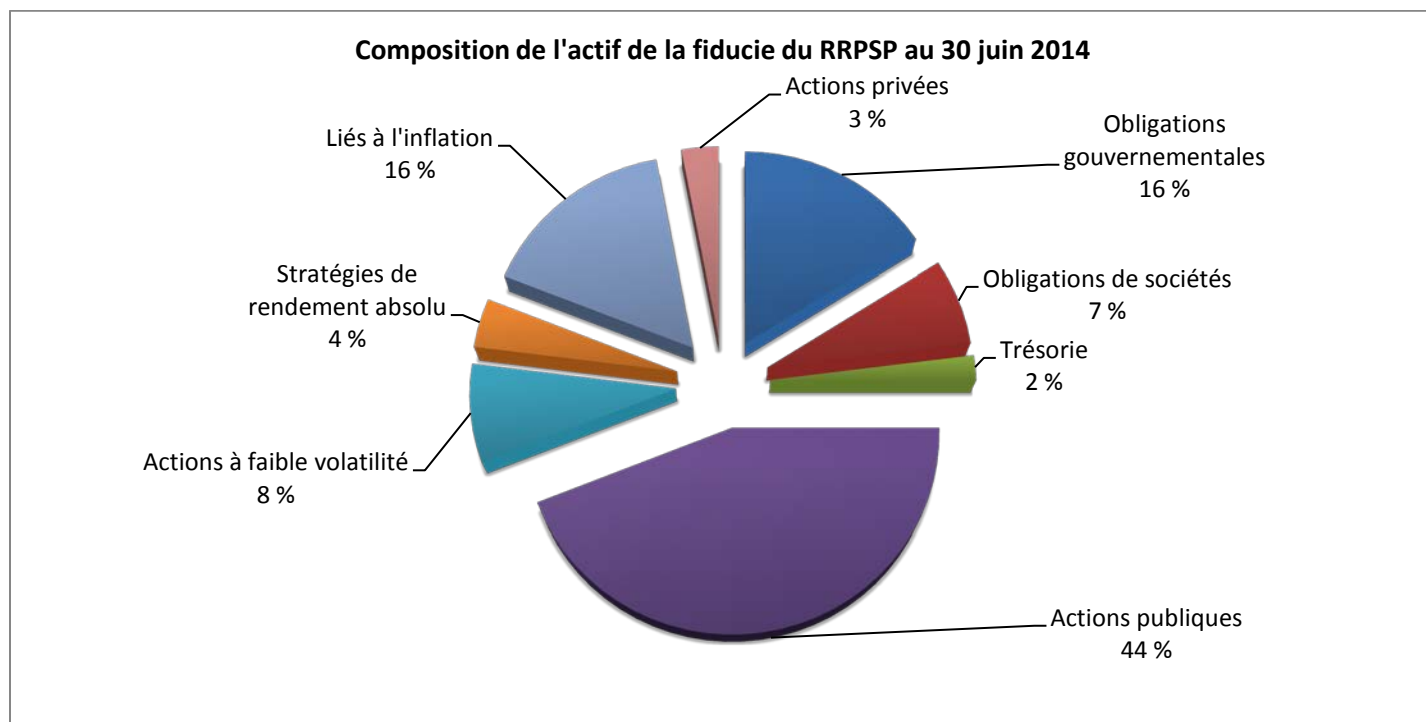
Le rendement du capital investi de la fiducie du RRPSP pour la période de six mois ayant pris fin le 30 juin 2014 s'est élevé à 8,03 %, contre une valeur de référence de 7,53 % pour la caisse au complet. Ce rendement du capital investi se traduit par l'ajout de 0,50 % à la valeur pour les six premiers mois de l'année civile.

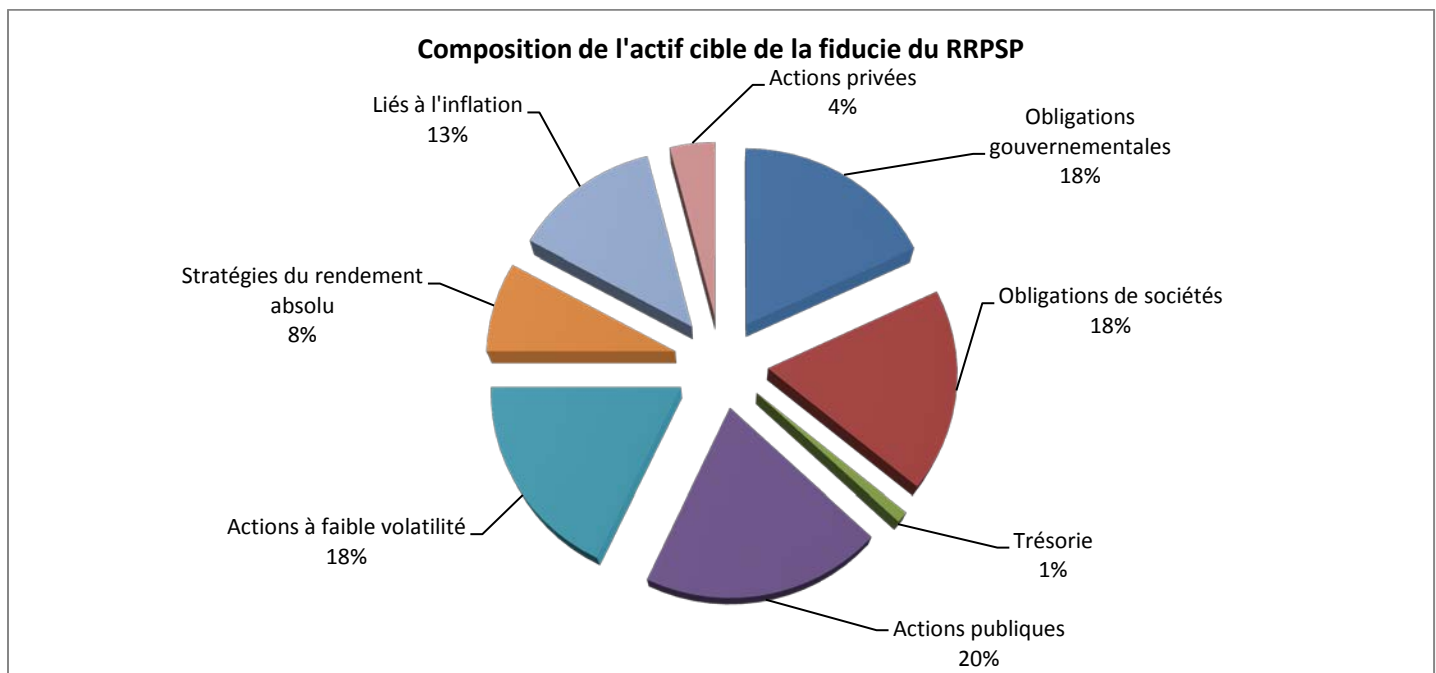
La juste valeur des actifs de la fiducie du RRPSP au 30 juin 2014 s'élevait à 6,36 milliards de dollars, soit 0,4 milliard de plus qu'au 31 décembre 2013.

Comme l'indiquait le bulletin printemps-été 2014 du RRPSP, la transition de la composition de l'actif de la fiducie du RRPSP jusqu'à la composition cible fixée dans le rapport de conversion de l'actuaire indépendant n'avait pas encore commencé au 30 juin 2014. Depuis lors, la SGPNB a réalisé un examen complet de la politique de placement et présenté une série de recommandations, que les fiduciaires du RRPSP ont adoptées en août. La transition est aujourd'hui largement entamée et devrait être menée à bien au début de 2015. Cet examen de la politique de placement avait comme but d'établir la composition optimale de l'actif visant spécifiquement sur le règlement du passif du RRPSP, comme décrit dans le rapport initial d'évaluation actuarielle et de conversion du 1<sup>er</sup> janvier 2014, tout en satisfaisant les tests de gestion des risques prescrits par la *Loi sur les prestations de pension*.

La composition cible révisée de l'actif devrait donner un rendement à long terme du capital investi semblable à celui prévu dans la politique de placement initiale (soit plus de 4,75 % par année), avec toutefois un risque attendu moindre. On note deux changements principaux, soit une répartition qui privilégie les obligations corporatives par rapport aux obligations gouvernementales et une attribution supérieure aux stratégies de rendement absolu à l'attribution aux actions cotées en bourse. Nous avons entamé la transition de la composition de l'actif vers les nouvelles cibles exposées dans la politique de placement, tâche que nous comptons mener à bien au début de 2015.

Voici la composition de l'actif au 30 juin 2014, comparativement à la nouvelle composition de l'actif cible :





## Résumé des perspectives du marché

L'économie mondiale poursuit sa croissance à des taux inférieurs aux taux tendanciels tandis qu'elle continue à se relever des effets de la crise des marchés financiers de 2008-2009. Ce relèvement commence toutefois à donner signe d'une importante disjonction tandis que les rapports successifs sur le PIB et la production en Amérique du Nord et au Royaume-Uni, au deuxième trimestre, devançant largement le fléchissement du taux de croissance observé en Europe et dans nombre d'économies de pays émergents. Ces taux de croissance mitigés, et les problèmes géopolitiques persistants en Europe de l'Est et au Moyen-Orient ont tenu les taux d'intérêt à un faible niveau, se sont traduits par une hausse considérable du dollar américain par rapport aux devises de la plupart des autres pays et ont entraîné le fléchissement de la plupart des prix des produits de base, y compris du pétrole.

La majorité des indicateurs économiques continuent à signaler de robustes rendements du marché des actions en 2014, pilotés par des rapports favorables sur l'emploi et par de solides rapports sur les données de production. Les données sur la confiance des consommateurs sont encore vigoureuses. La croissance des bénéfices des entreprises demeure de même solide. Dans la plupart des régions, l'inflation demeure bien en deçà des niveaux fixés par la banque centrale, mais elle dépasse la plupart des taux d'intérêt actuels.

Sans cesser de tenir compte que les craintes mondiales sur la croissance et la situation géopolitique accroîtront encore la volatilité des marchés par rapport aux très bas niveaux observés plus tôt dans l'année, nous prévoyons néanmoins que le rendement des marchés des actions demeurera plus favorable que celui des obligations, puisque leur prix demeure généralement équitable par rapport aux autres placements possibles.

En fin de compte, il semble bien que nous en soyons finalement arrivés aux rendements à un chiffre dans la partie basse à moyenne de la fourchette que prédisaient beaucoup d'experts ces dernières années.

## Questions

Veuillez communiquer avec la Division des pensions et avantages sociaux des employés sans frais au **1.800.561.4012** ou **506.453.2296** (Fredericton) pour toute réponse à vos questions.

*DÉGAGEMENT DE RESPONSABILITÉ : Cette publication a pour but de fournir des renseignements au sujet du Régime à risques partagés dans les services publics. S'il y a une divergence entre ces renseignements et le texte du Régime, ce dernier a préséance.*